



Païement des impôts et divorce

Par **aurelia25101**, le **25/01/2012** à **18:14**

Bonjour,

J'ai rencontré mon avocat une première fois en mars 2010.

Dans la convention, il est précisé que nous devons payer chacun la moitié des impôts de 2010. Le divorce n'a pas été homologué en 2010.

Je rencontre mon avocat une deuxième fois en mars 2011.

Il a omis de préciser que nous devons payer chacun la moitié des impôts de 2011.

Le divorce a été prononcé en juin 2011.

Mon ex-époux refuse de payer la moitié des taxes foncières et d'habitation de 2011 puisqu'il n'y habite plus depuis et que la maison m'a été attribuée.

A-t-il le droit?